

BORDEREAU D'ÉCHANGE DES CHÈQUES-VACANCES ET DES COUPONS SPORT

Dont la date de fin de validité est fixée au 31/12/2015

À LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT VOTRE ENVOI :

- 1) Détachez la souche supérieure de chacun des titres. Sa production vous sera demandée par l'ANCV dans l'hypothèse où un litige relatif à la propriété des titres surviendrait.
- 2) Relevez leur année d'émission.
- 3) **À compter du 2 janvier et ce jusqu'au 31 mars 2016** (cachet de la Poste faisant foi) envoyez votre bordereau d'échange accompagné des titres par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante : ANCV – Service Echanges – 36 boulevard Henri Bergson 95201 Sarcelles Cedex



IMPORTANT

- Pour être prise en compte, toute demande devra être d'un montant au moins égal à 30€.
- Toute demande d'échange fera l'objet d'un prélèvement automatique et forfaitaire de 10€*.

* Exonération de la TVA en vertu de l'article 261-C-1° du Code général des impôts

RENSEIGNEZ VOS COORDONNÉES

Raison sociale : _____
 Nom/Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____
 E-mail : _____ @ _____

Valeur faciale Chèque-Vacances	Quantité	Montant	Numéro ou série des Chèques-Vacances
10€			
20€			
25€			
50€			
MONTANT TOTAL CHÈQUES-VACANCES (Montant au moins égal à 30€)		€	
Valeur faciale Coupon Sport	Quantité	Montant	Numéro ou série des Coupons Sport
10€			
15€			
20€			
MONTANT TOTAL COUPONS SPORT (Montant au moins égal à 30€)		€	

BORDEREAU D'ÉCHANGE DES CHÈQUES-VACANCES ET DES COUPONS SPORT

Dont la date de fin de validité est fixée au 31/12/2015

BON À SAVOIR

- Les nouveaux titres vous seront expédiés par courrier recommandé ou colissimo dans un délai d'un mois à compter de la réception des titres remis aux fins d'échange.

- Dans l'hypothèse où vous ne recevriez pas vos nouveaux titres dans ce délai de trente jours, contactez l'ANCV par téléphone au **0 825 844 344** ou par courrier à :

0 825 844 344 Service 0,15 € / min
+ prix appel

ANCV – Service Echanges
36, boulevard Henri Bergson
95201 Sarcelles Cedex

- Il est impératif que ce défaut de réception de vos titres soit porté à la connaissance de l'ANCV le plus rapidement possible afin qu'une enquête puisse être menée à sa demande par les services postaux.

Le traitement des informations que vous communiquez à l'ANCV est destiné à la gestion des demandes d'échange des titre(s). Elles sont destinées à ses directions et sous-traitants chargés de l'exécution de ces demandes. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer par lettre envoyée à l'adresse suivante : ANCV - Direction de la Relation Clients - 36 boulevard Henri Bergson, 95201 SARCELLES Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant selon les mêmes modalités.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dès le 1^{er} décembre 2015, l'ANCV ouvre, pour **les bénéficiaires**, l'espace dédié à l'échange en ligne des Chèques-Vacances et Coupons sport émis en 2013 :
<https://porteurs.ancv.com>

Pensez-y !

Pour les salariés qui n'ont pas accès à internet, vous pouvez leur remettre ce bordereau d'échange !

**Cachet
Date et signature**